

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES PROPRIETAIRES DE LA PLAGES BENOIT – A.S.A.P.

Siège social : 87, Avenue des Lilas – 44500 La Baule

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 AOUT 2022

COMPTE-RENDU

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX

Le 11 août, à 10 heures

Les membres de l'ASAP ont été convoqués au Palais des Congrès Atlantia à La Baule.

Il est constaté d'après l'émargement que **313** membres sont présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Bertrand SCHAUPP en qualité de Président du Syndicat.

En secrétaire de séance, le Président propose Annie Labiche-Duret.

Il présente ensuite chacun des membres du Syndicat et précise qu'il se compose de douze titulaires et de cinq suppléants.

Le Président ouvre l'Assemblée à 10H15 et constate que le quorum n'est pas atteint. La première Assemblée Générale est close.

A 10H20, il ouvre la seconde Assemblée Générale comme le stipule les nouveaux statuts modifiés en 2021.

Puis, il déclare la séance ouverte.

Comme chaque année, le Président retrace ensuite les grandes lignes de l'origine de l'Association à l'attention des nouveaux membres. Il rappelle que l'Association a été créée en 1895 par Jules Benoit et est devenue Association Syndicale Autorisée par arrêté préfectoral du 19 octobre 1915. Elle a le statut d'Etablissement Public à caractère administratif non rattaché à une collectivité territoriale qui fonctionne sous la tutelle du Préfet de Loire Atlantique. Cette situation rend son adhésion obligatoire pour tout propriétaire immobilier résidant dans son périmètre statutaire. A titre d'information, il indique que le dénombrement conclut actuellement à 2074 membres et rappelle les limites du périmètre de l'Association qui figure à l'annexe 1 des Statuts. Il précise que les comptes de l'Association sont tenus par le Trésorier Principal de La Baule, visés par l'Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes. En sa qualité d'Etablissement Public à caractère administratif et pour assurer son fonctionnement, une taxe est obligatoirement due par tous les membres de l'Association. La taxe est recouvrée dans les formes des contributions directes et son paiement peut dorénavant s'effectuer par la voie du site de l'Association après inscription à l'espace propriétaire, puis le règlement sécurisé via le site du Trésor Public.

Après le déroulement de l'assemblée générale proprement dite, sera accueilli aux fins de prospective de la Station et réponses aux préoccupations de l'Assistance M. Franck LOUVRIER, Maire de La Baule.

Puis, le Président énonce l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 12 août 2021.
- Rapport du Président.
- Rapport financier sur l'exercice 2021.
- Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 AOUT 2021

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte-rendu qui lui a été communiqué.
En l'absence d'observations, le Président le soumet au vote et constate que le compte-rendu de l'assemblée générale du 12 août 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT :

INTERVENTIONS ET RÉALISATIONS DANS LE QUARTIER :

- Les carrefours de la Tour Rouge ont été repensés, avec la pose de poteaux pour une meilleure visibilité.
- Le carrefour avec l'Avenue des lilas a été rénové avec la pose de pavés signalant le passage piéton.
- La ville va installer 60 bornes électriques, les emplacements pour le quartier Benoit reste à définir.
- Une ligne de bus dessert le quartier depuis le début de l'été : ligne ouest
- La rénovation du café des Lilas a pour but de devenir une maison. Les travaux sont prévus pour le mois d'octobre 2022.

SUR L'ESPLANADE :

- La mise en conformité cadastrale de l'Esplanade est en cours : après passage du géomètre du Cabinet Sculo-Chatellier, qui a effectué les mesures, les données seront transmises à la Ville. Le notaire établira enfin l'acte de propriété au nom de l'ASAP.
- Le mur de soutènement au niveau du club des Courlis est définitivement consolidé à l'aide de gabions. Des plantations ont été mises. Un audit a analysé l'état du mur en vue des travaux de la promenade de mer.
- L'aménagement du poste de sécurité « Bourgogne » est repoussé à l'automne (aire de baignade pour PMR).
- l'emplacement près du « B » a été attribué au club des Korrigans, qui en fera un second club pour les enfants plus grands.
- Les travaux de la Capitainerie sont achevés.
- La surveillance sur l'Esplanade est allouée désormais à la société « SAFE U » qui l'assure du 9 juillet au 28 août. 2 agents sont présents de 10 h à 20 h et de 15 h à 21 h (jusqu'à 22h les WE et jours fériés). La Police Municipale effectue des contrôles réguliers. Nous avons autorisé les forces de l'Ordre avec l'ensemble de leurs moyens à intervenir sur l'Esplanade.
- Des barrières seront installées aux entrées principales de l'Esplanade (seuls les services de la Mairie, les forces de l'Ordre et les secours et l'ASAP auront les clés) ainsi qu'aux accès latéraux pour interdire les véhicules et limiter les stationnements intempestifs des artisans.
- L'ASAP a porté plainte pour un acte de vandalisme, un arbre arraché et scié.
- Poursuite de la concertation sur l'aménagement de la promenade de mer.
- Installation de garde-corps sur les descentes de plage pour faciliter les personnes ayant des difficultés à utiliser les marches. Ces barrières ont été réalisées par les services techniques de la ville.

DANS LE JARDIN BENOÎT

- Rénovation de l'entrée côté Avenue des Ormes.
- Des fleurs et des arbres fruitiers (deux cerisiers, un amandier, un figuier, en plus du pommier déjà existant) ont été plantés.
- Le terrain de pétanque a été rénové.
- Pour la rénovation du bassin, le Syndicat a décidé de le refaire en carrelage (le fond en mosaïques représentant des carpes Koi). Le cout des travaux s'élève à 51 000 €. Cette option a été décidée en raison du renouvellement tri-annuel de la peinture qui représente chaque fois un budget de plus de 12 000€. La garantie du bassin est de dix ans et sa durée de vie devrait être d'au moins vingt ans.
- L'ASAP envisage l'utilisation des courts de tennis en dehors des ouvertures du bureau, via un système de digicode.
- Il a été constaté la recrudescence des incivilités canines. Dans le jardin Benoit les animaux sont les bienvenus mais leurs maitres doivent observer les règles de vie en communauté.

ACTUALITÉS DE L'A.S.A.P.

- Le site internet de l'ASAP compte désormais 834 membres inscrits. Ce site est très régulièrement alimenté par des infos et des articles.
- La marque « Plage Benoit » déposée en 2020 par l'ASAP (draps de bains et de plage, sacs) a permis de faire un don de 500€ à la SNSM du Croisic.
- Le syndicat a décidé à l'unanimité que le poste, contractuel de droit public, employé d'une collectivité territoriale, passe au niveau d'Attaché Territorial catégorie A (Directeur).
- Un concours de photos sera organisé à partir de la Toussaint 2022 jusqu'au 15 mai 2023. Deux thèmes ont été retenus : éléments d'architecture du Quartier Benoit et, les oiseaux terrestres et marins, pour les moins de 15 ans. Le règlement sera disponible à la Maison Benoit et sur le site internet de l'ASAP. Les photos choisies seront récompensées et exposées dans le Jardin Benoit.
- Pierre Durance et Catherine Lemaitre ont été désignés pour représenter l'ASAP auprès du CCQ (comité consultatif de quartier)
-

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE : **le rapport moral 2022 est approuvé à l'unanimité.**

3. RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 2021

Le Président passe la parole à Pierre Durance, Trésorier de l'Association, pour la présentation des comptes de l'exercice 202.

Il rappelle que ces comptes ont été visés par le Trésorier Principal de La Baule-Escoublac et approuvés à l'unanimité par le Syndicat lors de sa séance du 30 avril 2022.

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses 2021 représentent 11 649.76€ pour la Maison et le Jardin Benoit

- Réfection de la peinture du court n°2 (4 266.48 €)
- Un lave-vaisselle (626 €)
- Travaux d'isolation des vestiaires du bureau (3 380 €)
- Machine à café bureau ASAP (629 €)
- Changement des portes de l'annexe et du local poubelle (2748.28 €)

Compte tenu d'un amortissement de 18 265€, le résultat de la section d'investissement est positif de +6 615.94 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses 2021 de fonctionnement représentent 158 631.78€, soit une augmentation de +13 559.70€ (9.14%).

Les dépenses sont normales après le niveau faible de 2020 due à la pandémie. L'augmentation s'explique notamment par le retour des locations de salles, l'achat des lots pour les tournois et l'augmentation des tarifs de la prestation de Corpus Sécurité pour élargir la plage horaire de la sécurité de l'Esplanade Benoit.

Les recettes ont augmenté :

- Par la redevance principalement du fait de la modification de certaines valeurs locatives.
- Par le tennis, avec une excellente année à 18 000 €, représentant 12% des recettes.

Elles n'ont cependant pas été impactées par la vente des produits dérivés (2 270 €) qui, pour des raisons comptables, n'ont pu être intégrées en 2021 et le seront en 2022 alors que les achats ont été supportés en 2021.

Le résultat légèrement déficitaire de la section s'explique par l'incidence de ce report.

Le « report à nouveau » représente au 31/12/2021 un montant de +159 503.54 € contre 155 607.79 € fin décembre 2020

Toutes explications étant fournies concernant les différents postes, le rapport financier est alors soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Est-il possible d'envisager une carte de 10 h pour le tennis ? : le trésorier va voir si cela est compatible avec la comptabilité publique.
- L'emplacement des locations de vélos quai Rageot de la touche à l'entrée de l'Esplanade pose problème : il a été positionné trop près de l'accès au parc à bateaux et de l'entrée de l'Esplanade. Il va être demandé à la ville de bien mettre en évidence l'interdiction des vélos sur l'Esplanade.
- Les trottinettes électriques sur l'Esplanade : elles sont interdites
- Le nettoyage de la plage : question à voir avec Veolia
- Les vélos seront ils autorisés sur l'Esplanade : Jamais
- Bruits des jeunes le soir sur la plage : C'est la Ville qui se chargera de la réponse.
- Il faudrait plus de verbalisations sur l'Esplanade.
- Devant l'avenue de Bourgogne au niveau de la poubelle il y a un problème de déjections canine
- Il y a quelque descente de plage endommagées : cela devrait être vu au moment de la pose de la rampe

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée générale proprement dite à 11H45 et accueille en deuxième partie de séance Monsieur Franck LOUVRIER, Maire de La Baule.